


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le
ID : 038-213801004-20250527-DEL_20250527_04-DE



Séance du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt cinq et le vingt sept mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Stéphanie MENGOLLI, Philippe DALBON, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Michel SALVI, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Sébastien PLISSON, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Audrey BUISSON, Martine PUGLISI, Thierry GALIFOT, Jérôme LOOSDREGT, Amina GHAFIR

Secrétaire de séance : Mme Amina GHAFIR

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 23 mai 2025	Vendredi 23 mai 2025	Mardi 3 juin 2025

4. Demande de subvention au Département – Travaux de sauvegarde – Projet Clos du Village

Il est indiqué au conseil municipal que dans le cadre du projet « Clos du Village », les travaux de sauvegarde sont une opération de préservation du patrimoine architectural historique communal.

Ces derniers font suite à la suspension, en 2024, d'un projet de réhabilitation et d'extension de l'ensemble immobilier, constitué de fermes réunies autour d'une cour, auxquelles s'ajoute un ensemble agricole et une maison bourgeoise, construite en 1863, en pôle Culturel.

Au sein de l'ensemble rural dit « Le Clos du Village », les travaux de sauvegarde patrimoniaux concernent principalement :

- la reprise des charpentes, toitures et façades de la grange et ses annexes directement jointives (le pressoir, les anciennes latrines), avec la création de couronnement d'arase, pour chaînage BA de la grange et ses annexes, et la restauration de la charpente et la réfection intégrale de la couverture de la grange et ses annexes,
- la réfection des façades de la maison de maître (ces travaux faisant suite à une campagne d'injections pour la consolidation des sols ainsi que le désamiantage des intérieurs) ; comprenant également la reprise d'enduit de la grange et de ses annexes et le remplacement de volets bois - restauration de portes anciennes,
- la fourniture et pose de grilles et portails pour la sécurisation et la fermeture du site,
- les travaux de peinture sur divers éléments sur l'ensemble du site

Ainsi, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département de l'Isère pour un projet dont le montant global est estimé à 503 000,00€.

Il est précisé au conseil municipal que les travaux devraient démarrer en août 2025 pour une durée de 8 mois.

Enfin, il est présenté au conseil municipal le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financeurs	Participation HT
Département	50 300,00€
Autofinancement de la Commune	452 700,00€
TOTAL	503 000,00€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **adopte** le plan prévisionnel de financement,
- **sollicite** auprès du département de l'Isère la subvention,
- **autorise** le maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Décision : Adoptée à l'unanimité

